



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR :

LA CFDT SE MOBILISE POUR OBTENIR DES DROITS EN GRAND !

Du 25 novembre au 9 décembre, 3,5 millions de salarié-es des très petites entreprises (- de 11 salariés) et 1,5 million de salarié-es qui travaillent pour des particuliers employeurs sont appelés à voter pour leurs représentantes et représentants :

Ces salariés sont souvent éloignés des organisations syndicales. La CFDT particulièrement attentive à leurs besoins, se mobilise toute l'année pour aller à leur rencontre, en proximité.

La CFDT s'est fortement impliquée ces dernières années, notamment via les branches, pour obtenir de nouveaux droits et une hausse du pouvoir d'achat. Par exemple, depuis 2021, les salariés des métiers du sport ont vu les salaires minimums augmenter de 14 %. Dans les métiers de l'animation, la CFDT a obtenu une augmentation de 17 % pour les heures complémentaires dès la première heure ainsi qu'une 11% d'augmentation des salaires entre 2022 et 2024.

La CFDT porte des revendications au plus près des réalités de travail et des secteurs d'activité. Dans l'hôtellerie, cafés et restauration, après l'obtention de 8 week-ends de repos par an garantis, la CFDT demande un meilleur encadrement des coupures dans la journée ou encore la majoration du travail de nuit, du week-end et des jours fériés.

La CFDT se saisit également des accords nationaux interprofessionnels pour négocier de nouveaux droits. Lors de la négociation de l'accord partage de la valeur signé en 2023, partant du constat que les salariés des TPE et de PME étaient le plus souvent exclus de ces dispositifs, la CFDT en a fait une priorité. L'accord prévoit que les branches professionnelles négocient des accords types de participation afin que les TPE et PME s'en saisissent.

Jusqu'au 9 décembre, la CFDT continuera d'aller à la rencontre de ces salariés pour montrer l'importance d'être bien représenté, et montrer que les leviers d'actions syndicales sont possibles dans les très petites entreprises et pour les particuliers employeurs. Elle invitera également ces salariés à rejoindre la CFDT !

LA MOBILISATION CFDT EN PROXIMITÉ

Exemples d'actions de la CFDT sur les territoires :

- 19 novembre : tournée des commerces dans le Morbihan
- 20 novembre : journée orange en Nouvelle-Aquitaine
- 20 novembre : actions dans les Côtes d'Armor auprès des salariés de l'artisanat alimentaire
- Semaine du 19 novembre : actions de proximité dans les commerces toute la semaine par les équipes d'Île-de-France, notamment auprès des jeunes dans les CFA.

LES CHOIX DES 11 CIBLES DE PLUSIEURS CHAMPS FÉDÉRAUX :

F3C

- Sport/animation
- Spectacle vivant

Services

- Salarié du particulier employeur et emploi à domicile
- Coiffure
- HCR (Hôtellerie, cafés et restauration)

Santé

- Cabinets médicaux
- Branche des acteurs du lien social et familial qui couvre les associations d'accueil de jeunes enfants et des centres sociaux et socioculturels

FNCB

- Bâtiment et travaux publics

FEP

- Organismes de formation de la FEP

FGA

- Artisanat alimentaire
- Cliniques vétérinaires

UN DES ENJEUX DU SCRUTIN : LA PARTICIPATION

Qui peut voter à cette élection ?

Tout·e salarié·e d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé·e par un particulier :

- Au 31 décembre 2023 ;
- En CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- Âgé·e de 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 25 novembre 2024 ;
- De toutes nationalités.

Chiffres clés du scrutin

En 2024 il y a 5 380 994 d'inscrits sur la liste électorale dont :

- Environ 3,5 millions en entreprise
- Environ 1,5 millions de salariés employés par des particulier
- Environ 550 000 cadres.

Votants en 2017 : 330 928 votants en 2017 - Participation : 7,35 % CFDT : 15,49 %

Votants en 2021 : 265 762 votants en 2021 - Participation : 5,44 % CFDT : 16,46 %

GRÂCE À LA CFDT, UN VOTE SIMPLIFIÉ POUR AUGMENTER LA PARTICIPATION

Depuis sa mise en œuvre en 2012, le taux de participation ne cesse de baisser et a atteint 5,44 % en 2021.

En effet, les salariés des petites entreprises et les salariés du particulier employeur sont des salariés souvent éloignés des organisations syndicales et de la démocratie sociale. Ces élections leur semblent lointaines alors que leur impact est très concret. Pour cette raison, la CFDT met tout en œuvre pour faire connaître ce scrutin et permettre une augmentation du taux de participation.

Il faut donner à voir l'aspect extrêmement concret de ce vote pour la représentation de ces salariés, leur accompagnement et l'amélioration de leurs droits.

Pour faciliter le vote, la CFDT s'est mobilisée en s'appuyant sur les retours d'expérience du dernier scrutin. Beaucoup de salariés nous ont fait savoir qu'ils avaient soit :

- Pas reçu le courrier avec le code et le matériel de vote ;
- Égaré ou jeté le courrier avec ce code qui leur permettait de voter.

Désormais pour voter les salariés pourront s'identifier avec France Connect en choisissant l'administration de leur choix comme impots.gouv.fr, ameli.fr ... Plus besoin de code et plus simple !



CFDT.FR



@CFDT



/la.CFDT



@cfdt_officiel



CFDT



@La_CFDT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

SALARIÉ-ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR,



Marylise LÉON
Secrétaire générale de la CFDT

LA CFDT VOUS REPRÉSENTE !

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salarié-es ou vous êtes salarié-e du particulier employeur, vous êtes alors amené-es, du 25 novembre au 9 décembre, à voter aux élections professionnelles et à faire le choix de l'organisation syndicale que vous souhaitez voir vous représenter. Votez CFDT !

Présente dans tous les territoires, dans les branches professionnelles, et au niveau national, la CFDT est engagée chaque jour, avec vous, pour faire évoluer votre quotidien et vos droits.

Quels que soient votre profession et votre lieu de travail, les militantes et les militants CFDT sont à votre écoute, pour vous informer sur vos droits, vous orienter, vous conseiller, et vous défendre en cas de besoin. À la CFDT, vous pouvez compter sur des militantes et des militants issu-es de votre branche professionnelle qui connaissent vos réalités quotidiennes.

Salarié-es des très petites entreprises, salarié-es du particulier employeur, la CFDT partage vos préoccupations, les contraintes de vos métiers et agit tous les jours pour améliorer vos conditions de travail, faire évoluer vos salaires, faciliter vos progressions de carrière et vous donner la parole.

Merci de la confiance que vous nous apporterez par votre vote. Elle nous rendra plus forts et, ensemble, nous continuerons à agir pour votre quotidien et pour construire un avenir plus juste.

Vous pouvez compter sur la CFDT !

LA CFDT, 1^{re} ORGANISATION SYNDICALE, S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

La CFDT défend vos droits, quels que soient votre situation, votre métier et la taille de votre entreprise.

Nous vous représentons, vous aidons et vous accompagnons partout en métropole, comme dans les territoires d'Outre-mer, dans tous les secteurs professionnels ; forts de nos plus de 600 000 adhérents (50,2 % de femmes et 49,8 % d'hommes) qui font de la CFDT le premier syndicat de France.

La CFDT agit au quotidien dans votre branche professionnelle pour obtenir des droits nouveaux pour vous et pour l'ensemble des salarié-es : rémunérations, conditions de travail, formation, évolution de carrière. Elle agit aussi dans d'autres domaines comme le logement, la santé, la retraite parce qu'un travailleur ou une travailleuse est avant tout un citoyen ou une citoyenne.

Notre action s'appuie sur le dialogue et part du concret, de la situation des travailleurs et des travailleuses, elle s'adapte particulièrement aux réalités des petites entreprises.

La CFDT est un syndicat au service de ses adhérents et de ses adhérentes : nous les écoutons, les accompagnons, les informons, les outillons et leur apportons des réponses adaptées à leurs problématiques. **Être adhérent ou adhérente CFDT, c'est faire partie d'un collectif, c'est être acteur et actrice de notre organisation !**

NOUS SOMMES L'ORGANISATION SYNDICALE LA PLUS REPRÉSENTÉE DANS LES ENTREPRISES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER.

CETTE MARQUE DE CONFIANCE DES ÉLECTEURS ET DES ÉLECTRICES EST UNE RECONNAISSANCE DE L'ACTION SYNDICALE DE LA CFDT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET TOUTES LES TRAVAILLEUSES.

Pour la CFDT, négocier, proposer, dialoguer, et parfois savoir s'opposer, comme nous l'avons fait en 2023 lors du mouvement contre la réforme des retraites : c'est notre vision du syndicalisme.

NÉGOCIER

Nous négocions pour vous, à tous les niveaux pour renforcer et obtenir de nouveaux droits, créer de meilleures conditions de travail, de meilleures évolutions de carrière et favoriser de meilleures rémunérations.

PROPOSER

Nous sommes force de proposition tant sur le travail et l'emploi que sur des sujets de société en tant que travailleurs et travailleuses, citoyens et citoyennes. Nos militantes et nos militants œuvrent chaque jour pour proposer des solutions qui améliorent votre vie au travail, quelle que soit la taille de votre entreprise.

DES RÉSULTATS

Rémunérations, progression de carrière, formation et conditions de travail sont quelques-uns des nombreux domaines dans lesquels nous agissons et où nous vous obtenons des droits nouveaux, avec toujours la volonté d'**adapter nos revendications à vos préoccupations.**

UN COMITÉ D'ENTREPRISE (CE) POUR LES TPE

Une offre d'accès gratuite aux activités sociales et culturelles a été mise en place pour les adhérentes et les adhérents CFDT salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es ou employé-es par un particulier. Pour en bénéficier, il vous suffit de nous rejoindre en adhérant en ligne sur CFDT.FR

UN SYNDICAT ANCRÉ DANS LA SOCIÉTÉ

La CFDT a lancé avec 18 autres organisations le Pacte du pouvoir de vivre, en mars 2019.

Ce sont aujourd'hui 61 organisations syndicales, étudiantes, mutuelles, associations environnementales, de lutte contre la pauvreté, d'éducation populaire, etc., qui partagent un objectif commun : que questions sociales et écologiques ne soient plus dissociées, pour construire une société plus juste, plus solidaire, plus inclusive et que chacun ait le pouvoir de vivre.

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

VOTEZ CFDT



An illustration at the top of the page shows four stylized people on an orange ground against a light blue background. On the left, a woman in an orange dress sits at a desk with a computer. In the center, a woman in a pink shirt sits on the ground looking at a smartphone. To her right, a man in a blue jumpsuit stands holding a large orange plus sign. On the far right, a woman in a white apron stands. Above them, several orange plus signs of varying sizes float in the air. A large orange circle on the left contains the text 'Cfdt:'.

Cfdt:

Salariés des petites entreprises et du particulier employeur (TPE)

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

SERVICES COMPRIS !

La CFDT vous accompagne au quotidien,
au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail,
grâce à son réseau local présent à travers toute la France.

Nous mettons à votre disposition des services dédiés pour vous
orienter, vous conseiller, vous informer et vous permettre de
mieux connaître vos droits personnels et professionnels :

- + un **accompagnement individuel dans nos accueils de proximité** et auprès des conseillers du salarié CFDT ;
- + un **service téléphonique pour toutes vos questions liées à votre vie professionnelle et/ou personnelle** :
il s'agit de **Réponses à la Carte**, ouvert du lundi
au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h ;
- + un **accès à des activités sociales et culturelles à prix réduits**
pour vos loisirs, vos vacances, des activités culturelles
et sportives (comme si vous aviez un comité d'entreprise),
en ligne sur votre espace adhérent (monespace.cfdt.fr) ;
- + une **protection juridique et professionnelle** ;
- + des **informations régulières** sur votre métier et votre réalité
quotidienne au travail.

.../...

A small orange scissors icon is positioned on the left side of a dashed orange line that separates the services section from the call to action section.

**Pour accéder à ces services,
et d'autres encore, rejoignez-nous !**

REJOINDRE LA CFDT, C'EST REJOINDRE LE 1^{ER} SYNDICAT DE FRANCE !



Salariés des petites entreprises et du particulier employeur (TPE)



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

Le montant de votre cotisation, qui sera prélevée chaque mois, s'élève à 0,75% de votre salaire : ainsi, pour une personne au SMIC par exemple, il sera de 10 euros environ par mois.

Cependant, 66% du montant de votre cotisation est déductible de vos impôts. Et si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts (les impôts vous versent alors le montant dû). Ainsi, pour une personne payée au SMIC, le montant de la cotisation revient à 3,40 euros par mois après déduction des impôts.

**REJOINDRE UN SYNDICAT,
C'EST REJOINDRE UN COLLECTIF
QUI AGIT AU QUOTIDIEN
POUR ET AVEC VOUS.**



CFDT.FR

VOTRE CONTACT CFDT :

Mentions légales : la CFDT est soucieuse de la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées. Les informations nominatives que vous renseignez sur ce formulaire sont à usage exclusif de la CFDT et ne seront jamais commercialisées. Elles serviront à vous faire parvenir de l'information sur les actions de la CFDT. Elles seront enregistrées et conservées par votre contact CFDT référencé ci-dessus. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment auprès de votre contact CFDT.

CFDT - Service Information Communication - Décembre 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES pour garder le contact...

Coupon à détacher



NOM Prénom

Mail et/ou n° de tél.

KUI PEUT VOTER À CETTE ÉLECTION ?

Je suis ou j'étais salarié-e d'une très petite entreprise (moins de 11 salarié-es) ou employé-e à domicile :

- Au 31 décembre 2023. **JE VOTE**
- En CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage. **JE VOTE**
- J'ai 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 25 novembre 2024. **JE VOTE**
- Quelle que soit ma nationalité. **JE VOTE**

Pour voter, il faudra aussi être inscrit-e sur la liste électorale constituée à partir des données sociales déclarées par les très petites entreprises et les particuliers employeurs pour le mois de décembre 2023.

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, **votez CFDT** pour choisir l'organisation syndicale qui défendra vos intérêts et vous conseillera dans votre vie professionnelle !



MON VOTE EST ANONYME ET SÉCURISÉ

Mon vote est confidentiel et sécurisé. Dans le cadre de l'organisation de l'élection dans les très petites entreprises, le ministère du Travail fait appel à un prestataire spécialisé qui garantit :

- Le secret du vote
- Des dispositifs de sécurité spécifiques et performants

Des experts indépendants sont également mandatés pour contrôler attentivement l'ensemble du système et le respect strict des exigences de la CNIL.

VOTRE CONTACT CFDT :



#TUVOTES
TUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES
ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024** **VOTEZ CFDT**
WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

CFDT.FR

@CFDT

/la.CFDT

CFDT

REJOIGNEZ-NOUS :
CFDT.FR/ADHESION

@cfdt_officiel

@La_CFDT

Ne pas jeter sur la voie publique. CFDT - Service Information Communication - Juillet 2024

Cfdt:



ÉLECTION SYNDICALE DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) COMMENT VOTER ?



UNE ÉLECTION SYNDICALE DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)?

Salarié-e d'une entreprise de moins de 11 salarié-es ou employé-e à domicile ou apprenti-e, vous êtes amené-e à voter tous les quatre ans pour désigner l'organisation syndicale qui vous représentera, vous défendra et vous conseillera.

Comme près de 5 millions de salarié-es travaillant dans une entreprise de moins de 11 salarié-es et les employé-es à domicile, ce vote est important pour votre quotidien. Vous pourrez compter près de chez vous sur la première organisation syndicale de France.

Assistant-e maternel-le, coiffeur ou coiffeuse, salarié-e du bâtiment, secrétaire médical-e...

**Quelle que soit votre profession,
faites entendre votre voix avec la CFTD.**



**En novembre 2024, quelques
jours avant l'ouverture du vote,
vous recevrez par courrier votre
matériel pour voter !**

Si je ne reçois pas de courrier ?

- Je me connecte au site : election-tpe.travail.gouv.fr/
- Je tente de m'identifier avec France Connect
- Je contacte l'assistance téléphonique au **09 70 82 15 70** (du lundi au vendredi de 9h à 18h hors jours fériés, horaires France métropolitaine, numéro non surtaxé, tarif d'un appel local vers un téléphone fixe en France).



**POUR VOTER RIEN DE PLUS
SIMPLE, C'EST ANONYME
ET SÉCURISÉ! JE VOTE CFTD !**

En ligne depuis mon ordinateur ou mon smartphone

- Je me connecte sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr/
- Je clique sur le bouton « Voter »
- Je m'identifie soit :
 - Avec l'identifiant et le mot de passe contenus dans le courrier reçu
 - Avec France Connect puis en choisissant l'opérateur de votre choix (impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, msa.fr, Yris ou votre compte France Connect si vous en possédez un)
- Je sélectionne « Je vote »
- Je sélectionne « CFTD »
- Ensuite, je suis les instructions pour valider votre vote

Par courrier

- Je détache le bulletin de vote du courrier reçu
- Je noircis à l'aide d'un **stylo noir** (important) la case CFTD
- J'insère mon bulletin dans l'enveloppe de retour préaffranchie jointe au courrier
- Je la poste, **tout est gratuit !**